

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane, Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 18/07/2016 portant création de la mention Loisirs tous publics du BPJEPS, spécialité Animateur, Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 09/02/2024,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animateur mention Loisirs tous publics est attribué aux personnes dont les noms suivent :

Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance

Monsieur	ARANCED	Peio	
Monsieur	BALTHAM	Ilias	
Madame	BARHYA	Ouidad	
Madame	BEDUE	Maéva	
Madame	BICHE	Léa	
Madame	CAPAROS	Mélaine	
Madame	CARVALHO	Elsa	
Madame	CAZAUX	Ludivine	
Madame	CHASSAGNE	Eva	
Madame	CHERIF	Amandine	
Monsieur	CHIMITS	Thibault	
Madame	DARNIS	Léa	
Monsieur	DEHAUT	Yanis	
Madame	DESBORDES	Maurine	
Madame	DUCLOUX	Sabine	
Monsieur	FAUCHER	Aubin	
Madame	GAUTHIER	Alice	
Monsieur	GENDRE-DESCRAMBES	Dylan	
Monsieur	GREAUME	Johan	



Liberté Égalité Fraternité

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

	Madame	GUILBERT	Lucie
	Madame	HEURTEBIZE	Sarah
	Madame	JOBIDON	Zoé
	Madame	JOSSOMME	Gaëlle
(4)	Monsieur	LAHNOUN	Abdelkader
	Monsieur	LALIZEL	Arnaud
	Madame	LHEUREUX	Amélie
	Monsieur	LOUSTALOT LAMAIGROSSE	Alexy
	Madame	LUBERRIAGA	Angèle
	Madame	MANGARD	Marie-Victorine
20	Madame	MARTIN	Céline
	Monsieur	MERCADER	Florian
	Madame	MILLOT	Fanny
	Monsieur	MOMBOLLET	Michee
	Madame	MUNOZ	Julie
	Monsieur	PHILOUZE	Antoine
	Madame	PINEL	Coline
į	Madame	PRIETO	Ludivine
I	Madame	RIBEIRO	Marion
Ì	Madame	ROELANDT	Joséphine
1	Madame	SANCHEZ	Léa
i	Monsieur	TANDY PAPON	Roméo
-	Madame	TOURAINE	Camille
I	Madame	TOUYAROU	Amaia
ı	Madame	TRINCART	Célia
ı	Monsieur	URCELAYETA	Benoit
Ī	Madame	VALETTE	Rachel
1	Madame	VAUTRINAT	Blandine
ſ	Madame	VAUTTIER	Jessica
ſ	Madame	VEY	Florence
1	Madame	VILLAIN	Leslie

Article 2.- La rectrice de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 09/02/2024

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités Et par délégation, La Conseillère d'animation sportive

Emmanuelle DJADJO